

**COMPTE – RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU COMITÉ DE LA SOMME DE HANDBALL
Le lundi 18 décembre 2023 à 19 heures au siège du comité – CAMON**

Membres présents : Mesdames Séverine BARBEZAT, Claudine COURTONNE, Sophie VANDEWALLE, Messieurs Didier BAISEZ, Guillaume BLANQUET, Christian DEMBSKI, Ludovic FIRMIN, Fabrice GOULARD, Claude HATTÉ, Michel HAUTBOUT, Jean-Pascal HIOLLE, Victor JACOILLOT, Philippe LAFOLLET, Daniel PÉGARD, Serge ROLKOWSKI et Raymond TRIPIER.

Membres excusés : Mesdames Delphine PLUQUET, Agnès DAILLY et monsieur Xavier TAVERNIER.

Membre absent : Monsieur Vincent BIDOIS.

Invité : Monsieur Christophe CARON – Président de la Commission Territoriale d'Arbitrage – Ligue Haut de France

Présents : 16/20 présents.

Quorum : la moitié des membres élus + 1, soit ce jour 16+1=17.

Quorum atteint.

Le président du comité, monsieur Raymond TRIPIER ouvre la séance à 19 heures 50.

Il expose l'ordre du jour initialement prévu :

- Approbation du compte rendu de CA du 20 octobre 2023 ;
- AG ordinaire et AG électorale de juin 2024 (date, lieu, organisation, commission de contrôle des élections) ;
- Point financier 2023 à la date de la réunion ;
- Commission de développement et technique (jeu, attribution, activités à venir) ;
- Commission communication (point réunions, mise à jour sites de communication) ;
- Questions diverses.

Il indique que cet ordre du jour est modifié compte tenu des événements récents et souhaite y ajouter un premier point sur le Bassin de Vie Amiénois d'Arbitrage.

En effet, il informe l'ensemble des membres du CA de la démission de Serge Rolkowski en tant qu'Animateur du Bassin de Vie.

En l'absence de Delphine PLUQUET, madame Séverine BARBEZAT assure le secrétariat de séance.

1/ Approbation compte-rendu du conseil d'administration du 20 octobre 2023 : adopté à l'unanimité

2/ Bassin de vie amiénois d'arbitrage :

Intervention de Christophe CARON :

Il précise l'architecture et la structuration du domaine de l'arbitrage : depuis la fusion des 2 ligues Nord-pas de Calais et Picardie, la structuration se fait via la Commission Territoriale d'Arbitrage sous le pilotage de la Ligue. Pour plus de proximité géographique, 5 bassins de vie ont été mis en place dont celui dit « Amiénois » qui regroupe des clubs de la Somme ainsi que 2 clubs de l'Oise (proximité géographique).

Les Commissions Départementales d'Arbitrage n'existent plus et il convient désormais de se référer à la CTA, chef de file de l'Arbitrage, sur l'ensemble des territoires.

La mise en œuvre des Bassins de Vie d'Arbitrage a plusieurs missions-fonctions :

1 – service proximité avec les clubs et mise en œuvre des écoles d'arbitrage ;
2- détection et formation à tous les niveaux et tous les âges avec accompagnement dans un parcours individualisé et adapté à tous :

- à partir du JAJ (jusqu'à 20 ans) : les détecter et les faire intégrer à la CTJA
- à partir de l'adulte qui a envie jusqu'à son plus haut potentiel.

3 – désignation et couverture des compétitions sur le secteur.

Christophe CARON met en avant, que dans la Somme, il y a confusion des rôles et missions de chacun et que ce point de gestion des bassins revient à la Ligue par la CTA et non au comité.

Il remercie Serge Rolkowski pour le travail effectué et qui a assuré jusqu'à présent. Il prend acte de son souhait de mettre fin à cette action dans laquelle il s'est beaucoup investi humainement. Il évoque le côté ingrat de la mission car il y a plus souvent des mécontents que des satisfaits, mais la mission est ainsi, elle demande du temps afin d'être un chef d'orchestre et d'avoir une vue d'ensemble de l'Arbitrage sur le secteur.

Il est fait état que le Bassin de Vie était peu étoffé en nombre et a manqué de structuration sur une répartition des missions et rôles de chacun, ce qui peut engendrer cet essoufflement car le périmètre est vaste. La CTA questionnera en interne l'accompagnement de proximité mis en place avec les animateurs (le bassin de vie du Compiégnois a aussi connu des difficultés similaires l'an dernier) afin de réajuster ce point. Il est fait état également que l'utilisation d'Ihand dans sa globalité n'est pas acquise pour les JA du Bassin et de ce fait amène à beaucoup de modifications de désignations et changements de dernière minute.

Suite à cet arrêt, Christophe CARON rassure l'ensemble des membres présents sur le fait que les actions vont se poursuivre : la CTA a repris la main sur les missions du bassin de vie et souhaite construire ensemble avec les membres de proximité souhaitant s'investir (actuels et nouveaux).

Il prendra des contacts à compter de janvier avec les membres actuels pour connaître leurs envies et faire un état des lieux des compétences et possibilités d'intervention de chacun et il appellera de nouveaux membres qui pourraient venir étoffer la commission et ainsi déléguer des actions.

Claude HATTÉ évoque la répartition des éléments relevant du comité et ceux de la CTA. Il rappelle que le comité de la somme dédie 40h du temps de travail du CTF à la mission : formation des JAJ et ceux afin de venir en support sur les aspects organisation, documents de travail, etc.

Claude HATTÉ insiste sur le fait que ce temps ne peut aller au-delà et qu'il convient que le Bassin de Vie sollicite le CTF pour des éléments précis et ponctuels (en fonction de ses compétences puisqu'il ne dispose pas de pré requis dans le domaine).

Sur ce point, Christophe CARON rappelle qu'en Ligue, un Chargé d'Arbitrage (Johann COQUIN) est dédié à ces éléments et que du temps de secrétariat est aussi prévu. L'animateur de bassin doit s'appuyer sur ses ressources mises à disposition pour un travail en co-construction.

De même, les actions de formation sont pilotées par la CTA avec les Animateurs de Bassin et si des besoins en matériel (exemple : cartons) apparaissent il faut en informer la CTA.

Tous les frais en lien avec la détection et formation des JAJ et JA sont supportés par la Ligue.

Avant de conclure ce point, l'avis de Serge ROLKOWSKI est sollicité : il exprime que dans ces conditions il ne souhaite pas reprendre les fonctions et maintient sa position.

Christophe CARON révoque que malheureusement les critiques font partie de la fonction, il est nécessaire de pouvoir les mettre à distance et ne pas en faire un problème. Il y a ici une obligation de moyens, pas forcément de résultats. Il faut dépersonnaliser les discours c'est bien la fonction qui est mise en question et il faut faire le tri avec ce qui concerne des éléments de critique négative non constructive et des éléments de construction ensemble, d'aides et de mise au travail.

Claude HATTÉ revient sur la gestion décentralisée des bassins et demande comment ils sont gérés ?

Christophe CARON rappelle que les animateurs de bassin sont tous membres de la CTA et appartiennent à cette équipe avec le Président de la CTA en chef de file.

Des difficultés de communication entre le Bassin de Vie et la Ligue ont pu être soulignées, Christophe CARON y apportera une vigilance pour une communication plus fluide.

Ludovic FIRMIN complète les propos en indiquant connaître la même structuration désormais sur le volet de la discipline, que cette organisation et synergie a nécessité du temps et de la volonté de faire ensemble.

Il exprime que ce n'est pas un mode habituel de fonctionnement dans la Somme mais qu'il est nécessaire d'avancer si l'on souhaite construire et faire avancer les services rendus aux clubs et joueurs de ce département. Il souligne le travail colossal fourni par Serge ROLKOWSKI et lui demande de réfléchir pour un retour sur sa décision.

En conclusion sur ce sujet : la CTA reprend les missions et l'animation du Bassin de Vie Amiénois en direct, et ce, jusqu'à nécessité.

Christophe CARON travaille sur une nouvelle base de Bassin et prendra des contacts en ce sens.

3/ AG ordinaire et AG électorale de juin 2024 (date, lieu, organisation, commission de contrôle des élections) :

L'Assemblée Générale de la Ligue est fixée au 8 juin 2024 donc l'Assemblée Générale du Comité doit se réaliser après. Deux dates sont pressenties : le 15 ou le 22 juin 2024.

Des échanges ont lieu sur quel moment semble plus approprié et notamment sur une possibilité de la faire un vendredi soir.

Choix du jour soumis au vote :

Vendredi soir – 1 contre Christian DEMBSKI – à l'unanimité l'AG peut donc s'organiser un vendredi.

Les dates du vendredi 14 soir ou samedi 15 juin matin sont retenus. Avec une priorité donnée si c'est le samedi 15 matin que l'AG ait lieu dans le même secteur géographique que les finalités de coupe.

Candidature avant le 31 janvier dernier délai - candidature par mail au secrétariat du comité.

4/ Point financier 2023 à la date de la réunion :

La trésorière, Claudine COURTONNE, fait part des éléments suivants :

Frais de coupe 2024 : 1390€

Résultat excédentaire 3343 € - en attente de 3 recettes non réceptionnées

Ligue – retard de paiement sur la convention détachement CTF – les heures réalisées de janvier à juin 2023 n'ont pas été payés

Excédent annoncé « théorique » : +12 K€

Message à communiquer aux vacataires (animateurs en soutien du CTF lors des regroupements) : 2 paiements en décembre et en juin – donc si absence de documents pour le 20 décembre, ils ne pourront être réglés sur l'exercice 2023.

Remerciements aux personnes qui ont participé aux villages des sports 2024, Guillaume BLANQUET et Serge ROLKOWSKI en particulier, car cela a ramené 1500€ au comité.

Une réunion de bureau sera à programmer en début d'année 2024 pour préparer le budget prévisionnel 2024.

5/ Commission de développement et technique (jeu, attribution, activités à venir) :

Bonne trajectoire côté nombre de licenciés avec dépassement des 3000 licenciés attendu.

Absence de retour des clubs sur des actions ponctuelles, cela interroge sur l'investissement de ces derniers. Cette absence de réponses récurrentes amène la commission à se questionner sur la nécessité de lancer et mettre en œuvre des opérations de développement alors que les clubs ne s'en saisissent pas du tout !

2 points :

- Opération « affiche – sur le handball » : 2 retours – cadeau : 2 places pour les JO
Problème : aujourd'hui les places coûtent de plus en plus chères –
Décision prise : accord sur la prise en charge de 2 places en système de remboursement
Accord donné pour un cadeau pour la jeune participante de Sains en Amiénois.
- Challenge des initiatives : 3 clubs ont répondu :
Corbie et Ailly Sur Noye : achat de matériel : dotation 400€ chacun.
Fressenneville sollicite une modification du projet et une réorientation de sa dotation.
Ils ont exposé un projet de voyage au Pays Bas avec une découverte culturelle et une découverte de la pratique du handball dans un autre pays. L'accord est donné pour remettre les 400€ sur cette action sur présentation de factures – **vote à l'unanimité.**

Label : remis aux clubs : Ailly Sur Noye –I Abbeville EAL et Ailly Sur Somme.

Quelques dates d'évènements à retenir :

28 novembre 2023 – réunion Gest'Hand – sera disponible en replay – réunion très bien, source d'informations pratiques pour tous les clubs.

29 mai 2024 : journée Sandball USEP

22 juin 2024 : journée Sandball Ecole – Fort Mahon

Une réunion « Ecole de hand » est prévue la semaine prochaine pour organiser les plateaux sur l'Est du département.

6/ Commission Organisation des Compétitions, (point non prévu à l'ordre du jour traité avec accord des membres)

Questions posées :

- Que faisons-nous pour le handball à 4 ? le comité doit il organiser un championnat spécifique ou inclure le hand à 4 dans le championnat du hand à 7.

Nombreux échanges sur ce point mais les avis sont partagés et divers.

Christian DEMBSKI : Doit-on sanctionner le club qui se déplace à 11 lors d'une journée de hand à 4 ?

Le club doit s'adapter pour une pratique de hand à 4 et constituer autant d'équipes que de joueuses présentes – favoriser le partage des équipes s'il manque des joueurs.

Devant l'impossibilité d'avoir un consensus sur ce point, il n'est rien acté ce jour et cela devra être revu en COC.

- Résine – que faire quand des joueurs utilisent de la colle alors que cela est strictement interdit dans la salle (et inscrit sur la conclusion de match) ?

Echange à partir d'une rencontre ayant eu lieu dernièrement, l'arbitre a constaté la présence de résine mais sans savoir qui en a mis et il l'a indiqué ainsi sur la feuille de match.

Il faut se référer au règlement général des compétitions. La COC souhaite le règlement, tel qu'il est inscrit dans le règlement général, soit appliqué et que soit sollicité un rapport à l'issue de la constatation faite lors du match. Rapport rédigé par l'arbitre. Cependant, tout le monde en convient qu'il est complexe pour l'arbitre de définir qui a commis l'infraction.

Il n'y a pas lieu de prendre de sanctions sportives (match perdu) sur ce type de rencontre pour le moment.

- Tirage de coupe

Il a été réalisé par la COC et sera adressé par mél.

- Match – 18 Ailly Sur Noye contre Corbie

Départ de Corbie indiquant une absence de protection des joueuses par le corps arbitral. L'officiel du club de Corbie verrouillé par sa signature la FDME, ce qui a empêché la reprise de match et la clôture de la FDME.

Décision du Président : la décision sur la suite à donner devra être prise en COC.

- Match -15F Ailly/Noye contre Ailly/Somme

Agression verbale répétée par un spectateur identifié et qui a refusé de quitter la salle. Le JAJ n'a pas souhaité reprendre le match dans ces conditions.

Décision : la situation devra être revue en COC.

- Championnat Jeunes et notamment -11 mixte

Les clubs ont interpellé le comité suite à l'application de pénalités et sanctions financières compte tenu de la nature des licences (B ou trop jeune, etc.)

Décision : **à l'unanimité**, le principe à adopter étant de favoriser le jeu et la pratique à ce jeune âge sans esprit compétitif, il est décidé de ne plus appliquer de sanctions sportives et financières sur ce championnat. Raymond Tripier confirme la position du Président de la COC sur ce sujet.

7/ Commission communication (point réunions, mise à jour sites de communication)

Fabrice GOULARD précise avoir réalisé une nouvelle mise à jour du site via Wordpress.

Les mises à jour sécurité ont été réalisées.

En janvier 2024, il sera nécessaire de renouveler l'adhésion auprès d'OVH pour le portage du site.

Fabrice GOULARD précise qu'à l'heure actuelle le site est sur un domaine « .com » et sollicite de passer en sus en « .fr », ce qui générera un coût supplémentaire de 30 à 40 € environ.

Après échange sur la plus-value de ce changement et sur l'évaluation collective que le comité n'a pas ce besoin, il est décidé de ne pas passer en « .fr ».

Question de Claude HATTÉ : quel est l'organe prioritaire de communication ? Facebook ou le site internet.

Fabrice GOULARD indique tenir le site internet à jour régulièrement, mais qu'il ne gère pas le compte Facebook. Il demande qui le gère et quelle est la mission du CTF.

Pas de réponse à la question posée.

Claude HATTÉ précise qu'un travail avec une jeune dirigeante disposant de compétences dans le domaine : Chiara du club d'Albert et Sébastien GUILLAUME, CTF, est en cours sur ce point mais il est nécessaire que l'animateur de la commission poursuive la dynamisation de ce travail pour rendre les actions et le travail mené au sein du comité bien plus visible. Ce dernier exprime s'y atteler et se charger de réunir la commission dans les meilleurs délais. Il est demandé au CTF d'attendre les directives de l'animateur de commission.

Pour les remontées des infos – il faut envoyer à Fabrice GOULARD : contact@handballsomme.com

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h50.

Compte-rendu conforme aux délibérations des membres du conseil d'administration.

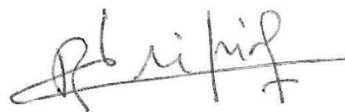
A Camon, le 25 janvier 2024

La Secrétaire de séance



Séverine BARBEZAT

Le Président du Comité



Raymond TRIPIER